



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 263-2021
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.383

Déposée le : 08.12.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Gerber (Reconvilier, PEV) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 522/2022 du 18 mai 2022
Direction : Chancellerie d'État
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Rejet**

Influences des réseaux sociaux sur la formation d'opinion, la relation à l'État, la création d'extrémismes et la division sociétale : il faut faire un état des lieux !

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'étudier ou de faire étudier l'influence des réseaux sociaux sur la formation d'opinion, la relation à l'État, la création d'extrémismes et la division sociétale ;
2. de présenter les conclusions dans un rapport ;
3. de proposer des mesures pour faire face à l'émergence de nouveaux extrémismes, pour améliorer la confiance en l'État et fortifier la cohésion sociale et sociétale.

Développement :

Il semblerait que les réseaux sociaux, par les algorithmes qui sous-tendent leur fonctionnement, tendent à conforter les utilisatrices et utilisateurs dans leurs positions et ainsi à renforcer les positions de chacune et chacun, à créer de nouveaux extrémismes, tels les théories complotistes. Les réseaux sociaux seraient ainsi le vecteur de nouveaux extrémismes, pirateraient la relation de confiance de la population envers l'État et œuvreraient à la division de la société. Par ailleurs, les réseaux sociaux permettent de mettre en circulation des informations non vérifiées sans aucun risque pour leurs autrices et auteurs.

Il est temps d'étudier la question de manière plus approfondie et de réfléchir à de possibles mesures pour prévenir l'émergence de nouveaux extrémismes, pour améliorer ou rétablir la relation de confiance à l'État et ainsi conserver ou rétablir une cohésion sociale et sociétale.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif est lui aussi préoccupé par la rapidité et la facilité avec lesquelles les « fake news », ou fausses informations, et les théories du complot peuvent parfois être diffusées en ligne, sur les réseaux sociaux ou sur les applications de messagerie pour smartphone, tout comme cela peut se produire dans d'autres mass-media (p.ex. presse et médias numériques). Le phénomène de désinformation induit par les algorithmes et le danger que peut receler l'enfermement dans une bulle d'information constituent également, aux yeux du Conseil-exécutif, une problématique à laquelle il convient de prêter attention dans la société de l'information actuelle.

Tant par le passé qu'aujourd'hui, des plateformes comme Facebook, Google ou Twitter sont suspectées de montrer principalement à leurs utilisatrices et utilisateurs des informations concordant avec leurs opinions, de façon à les conforter dans leurs convictions. La crainte a germé de voir la libre formation de l'opinion et un débat transparent sur des thèmes politiques importants pour la société étouffés dans l'œuf.

Depuis lors, de nombreuses publications et plusieurs travaux scientifiques s'intéressent partout dans le monde à l'influence des bulles d'information ou des bulles de filtres sur la société ou plus spécifiquement sur la démocratie directe. Les opportunités et les risques des algorithmes en général, c'est-à-dire la reconnaissance de structures de données numériques qui permettent de déduire des options d'action concrètes (p. ex. à des fins commerciales, en présentant aux utilisatrices et utilisateurs d'Internet des produits ou des prestations qui pourraient leur plaire sur la base de leur comportement d'utilisation), font également l'objet de débats et de recherches approfondies depuis des années.

Au niveau national, le Conseil fédéral a pris connaissance le 17 novembre 2021 d'un rapport de l'Office fédéral de la communication (OFCOM) en collaboration avec la Chancellerie fédérale intitulé « Intermédiaires et plateformes de communication : effets sur la communication publique et approches de gouvernance »¹. Les autrices et auteurs sont arrivés à la conclusion que les plateformes en ligne offrent l'opportunité de renforcer la démocratisation de la communication publique. Elles facilitent l'accès au domaine public pour les personnes privées, les organisations et les groupes qui sont marginalisés dans les médias journalistiques, ce qui leur permet de participer directement au débat public.

Dans le rapport, l'OFCOM attire en revanche aussi l'attention, à raison, sur le fait que ce genre de plateformes offrent la possibilité à des personnes et à des organisations de diffuser des contenus illégaux ou préjudiciables, tels que des discours haineux et de fausses informations. Afin de protéger la population et de mieux garantir les droits des utilisatrices et utilisateurs face aux intermédiaires, il est nécessaire d'élargir le champ de la discussion et d'y insérer la question de l'intégration sociale et de la gouvernance des intermédiaires en Suisse. Le Conseil fédéral a donc chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de lui présenter une note de discussion d'ici à fin 2022, indiquant si et comment les plateformes de communication doivent être réglementées.

L'enseignement de compétences médiatiques, en particulier aux jeunes, afin de leur inculquer suffisamment tôt les avantages et les risques de l'utilisation de médias numériques en général et de plateformes de communication spécifiques en particulier, joue également un rôle au niveau national. Des contenus d'apprentissage allant dans cette direction sont inscrits dans le

¹ <https://www.bakom.admin.ch/bakom/fr/page-daccueil/suisse-numerique-et-internet/communication-numerique/plateformes-de-communication.html>. Les intermédiaires sont les exploitants de plateformes. En règle générale, ils ne produisent pas de contenu. En revanche, ils facilitent la recherche d'informations, permettent aux citoyennes et citoyens ainsi qu'à des organisations d'adresser leur propre contenu à un public potentiellement large et simplifient la communication publique entre personnes ou organisations.

Lehrplan 21 de l'école obligatoire. Ils aident les jeunes à comprendre les médias et à les utiliser de façon responsable, à se repérer dans un monde médiatique en constante évolution, à évaluer les opportunités et les risques des médias traditionnels et des nouveaux médias, ainsi qu'à utiliser ces outils de façon autonome, critique et compétente. Dans ce contexte, une attention particulière est accordée au fait que les jeunes connaissent les règles et les bases légales d'un comportement sûr et responsable dans le monde virtuel.

Ailleurs en Europe, la conviction s'est récemment répandue que les intermédiaires devaient être soumis à diverses obligations de diligence en raison de l'importance sociale des plateformes de communication et du risque de dommages qu'elles recèlent. De plus en plus, les intermédiaires sont tenus de prendre des mesures contre la diffusion de discours haineux et de fausses informations et de faire preuve de transparence. En outre, les droits des utilisatrices et utilisateurs face aux intermédiaires sont renforcés. Aux États-Unis aussi, le monde politique réfléchit aux conséquences négatives de la pratique juridique libérale en vigueur. En 2018 déjà, le Congrès américain a décidé que les exploitants de plateformes pouvaient désormais être poursuivis en justice pour certains contenus.

Selon le Conseil-exécutif, ces efforts montrent que l'influence des réseaux sociaux sur la formation de l'opinion, la relation à l'État, la création d'extrémismes et la division sociétale ne peut pas être traitée et régulée au niveau du canton de Berne – si tant est qu'une régulation soit souhaitée par la politique. Comme mentionné, il faut plutôt un large débat public. Enfin, il est tentant, face aux problèmes politiques, de jeter la pierre à la configuration technique des réseaux sociaux ou des canaux de communication. L'interdiction, la régulation ou la modification des algorithmes ne va pas résoudre le problème de la polarisation politique, du manque d'empathie ou de la radicalisation. Et ce, d'autant plus que les algorithmes reposent avant tout sur des comportements (likes, tweets, et autres actions) pour lesquels chacune et chacun est responsable.

Le Conseil-exécutif propose de rejeter le présent postulat.

Destinataire
– Grand Conseil